

Λ  
( N° 271. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 23 MARS 1847.

---

Modifications au décret du 20 juillet 1834 et au Code d'instruction  
criminelle <sup>(1)</sup>.

---

*Article additionnel présenté par M. DE LEHAYE.*

---

Les poursuites à raison d'écrits, d'imprimés, d'images ou emblèmes quel-  
conques, ne pourront se faire que devant le jury du lieu de la publication, si  
ce lieu est connu.

---

(1) Projet de loi, n° 163.  
Rapport, n° 234.  
Amendements, n° 266.

---